



*Une force
à vos côtés*

WWW.CGTDSSDIS.COM

Montreuil, le 16 janvier 2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION DGSCGC SUR LE MEMENTO DROIT DE GREVE DU 14 JANVIER 2020

10 minutes ont suffi pour dire que la proposition qui est faite à notre organisation syndicale est une insulte aux droits des salariés.

Nos représentants Abdellah et Alain ont coupé court à la réunion de présentation du document, à la DGSCGC.

Dans le contexte de plus de 6 mois de grève dans les S.I.S., et d'un mouvement social d'ampleur contre le projet de réforme du système des retraites, voir autant d'imprécisions, d'approximations et de restrictions délibérées de notre droit fondamental à la grève, la CGT ne pouvait débattre sur le fond d'un document qui sera destiné à nos employeurs.

Sans avoir à détailler tous les points que nous contestons, deux nous ont poussé à mettre un terme à la réunion.

Alors que les SPP sont exclus de l'article 56 de la loi dite de transformation de la Fonction Publique, le memento introduit sûrement par commodité aux S.I.S. les dispositions de l'article. La DGSCGC est plus forte que le législateur.

En refusant d'inscrire que les SPV ne peuvent pas interférer avec les positions de grévistes des agents dans les centres, c'est la promesse que les employeurs se permettent tout.

**NOUS NE REDISCUITERONS PLUS DE CE MEMENTO
SANS ENGAGEMENT AU RESPECT DE NOTRE DROIT
CONSTITUTIONNEL A LA GREVE.**